

COMPTE-RENDU

Séance du 22 février 2011

Le vingt deux février deux mille onze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2011, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme DERAY, Mme LEPLÉ, M. GILBERT, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme HERVIEUX, M. RIVIERE, M. SAMIN, Mme LEBRETON, M. GOUSSAUD, Mme JAY, Mme GROUD, M. LEBEDEL, Mme LEBERT, M. PENLOUP, Mme LECHEVALLIER, M. MONNIER.

Etaient absents et excusés : Mme LIARD, M. THOUIN (pouvoir à Mme ROUTIER), Mme BAZIAN, (pouvoir à M. TOUCHAIN), Melle PAMART (pouvoir à M. LE MAIRE), M. BRIEN (pouvoir à Mme LEBERT), Mme GERÔME.

Secrétaire de séance : Mme GROUD.

VILLE DE VIMOUTIERS
-Loi du 2 mars 1982
Acte publié le 24 février 2011
Acte notifié le

OBJET 1 : RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE 4 POSTES DE SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir 4 postes saisonniers, au grade d'adjoint technique territorial de 2^e classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mars, pour une période maximale de 6 mois, afin de renforcer les équipes des services techniques et notamment des espaces verts, eu égard à l'augmentation d'activité en période estivale et aux congés des agents.

OBJET 2 : URBANISME : PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX :

Un projet de construction de 2 maisons individuelles est prévu dans le secteur de «la Fauvetière » et après consultation des gestionnaires de réseau, une extension du réseau électrique s'avère nécessaire. Aussi, il revient à la Ville de Vimoutiers d'engager ces travaux, et d'appliquer à la charge des propriétaires fonciers une participation pour voie et réseaux conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation à 0,22 €/m² dans ce secteur.

OBJET 3 : VENTE D'UN TERRAIN EN Z.I. A M. CATHERINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la cession d'une parcelle de terrain communale cadastrée section AS n°38p à M. Catherine, pour une surface d'environ 250 m², au prix de 2.50 € le m², conformément au prix fixé par le service des Domaines. Cette acquisition lui permettra d'agrandir son bâtiment professionnel. Il autorise également M. le Maire ou à défaut Le Maire-Adjoint chargé des Finances à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, en l'Office notarial de Vimoutiers.

OBJET 4 : SAGIM : REHABILITATION 13 LOGEMENTS RUE BOULLARD – PARTICIPATION FINANCIERE ET GARANTIE D'EMPRUNT

Dans le cadre du projet de réhabilitation par la SAGIM de 13 logements sociaux sis rue du Docteur Boullard à Vimoutiers pour un montant total de 324 782,53 € (travaux de maçonnerie, désamiantage, menuiserie, électricité, chauffage, plomberie, ravalement...), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder :

- une participation financière de **9 635 €** (soit environ 3% du projet) ;
- une garantie **de 50% de l'emprunt** de 160 000 € que la SAGIM contractera auprès de la Caisse des Dépôts, soit une garantie sur **80 000 €**.

OBJET 5 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET AU CONSEIL REGIONAL POUR L'ORGANISATION DES 24 H 00 DE VOITURES A PÉDALES

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation « les 24 H de voitures à pédales » qui aura lieu les 9 et 10 juillet 2011 à Vimoutiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une participation financière auprès de :

- Conseil Général à hauteur de 2 000 € ;
- Conseil Régional à hauteur de 3 000 € ;

OBJET 6 : SUBVENTION AU COMITE DES FOIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 5 000 € au Comité des foires de Vimoutiers, pour l'organisation des 2 foires annuelles. Les modalités de versement sont les suivantes :

- 50 % en mars
- 50 % en septembre

OBJET 7 : RESEAUX : DEPOSE RESEAU AERIEN BATIMENT LAFAYETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le S.D.C.E.O. pour une aide financière afférente aux travaux de dépose du réseau d'électricité aérien, dans le cadre du projet de démolition de l'immeuble Lafayette par Orne Habitat, à hauteur de 65% de la dépense TTC, soit un montant de 11 937.35 €.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE ET ADJOINTS (L.2221-22 DU CGCT)

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire fait un point d'étape sur les dossiers suivants :

- Station d'épuration
- Eglise Notre-Dame
- Gymnase
- Etude de faisabilité Espace Rebmann
- Plan Local d'Urbanisme

Séance levée à 21 h 05